CONTRIBUTION A ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD »
concernant le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et couvrant le territoire des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis

La présente contribution propose des éléments à intégrer au projet de Contrat de Développement Territorial pour qu'il réponde au plus près des objectifs ambitieux que les aménageurs se proposent de réaliser.

Eléments de référence:
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD
ETUDE GLOBALE DE GESTION DES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY
REUNION EPPS SAINT REMY DU 4 OCTOBRE 2010
PLAN DES RIGOLE ETANGS ET AQUEDUC 1810-1814 DU RESEAU HYDRAULIQUE ALIMENTANT VERSAILLES.

Remarque liminaire

Dans les deux documents publiés 2 septembre 2013 et12 février 2014, le projet présente une réalisation au niveau mondial qui se veut exceptionnelle, dans un cadre aussi exceptionnel dans un concept de développement soutenable. Les activités actuelles - agriculture, enseignement, recherche, artisanat - et l'historique du plateau - patrimoines, activités agricoles - sont dynamisées par une extension sans précédent par l'apport de structures dans les domaines de l'enseignement, la recherche, et les activités privées d'applications (développement des recherches).

Projet ambitieux, où chaque secteur, économique, social, environnemental, et culturel, doit trouver sa juste place, sans que l'un des secteurs n'empiète de manière invasive sur l'autre.

Un récipient déborde à force de le remplir, et une table ne peut être considérée sans ses pieds, sans dénaturer sa consistance. Le plateau de Saclay (Gare de St Quentin à voies ferrées de Massy, de St Aubin à Val d'Albian) offre une étendue superficielle (hors versants) de 70 km^2, dont UN TIERS est déjà urbanisé principalement par la CA de St Quentin en Yvelines. La zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) est de 24,69 km^2 (dont certaines parties hors surface du plateau proprement dit) ce qui laisse moins de 22 km^2 pour les 14 villes ayant partie ou totalité de territoire urbanisé sur le plateau, et les projets proposés.
Dans les propos tenus le 4 octobre 2010, lors de la présentation du projet, il a bien été précisé qu'il ne s'agirait en aucun cas de réaliser une ville, avec logements commerces et services publics, mais que les constructions seraient exclusivement consacrées aux établissements d'enseignement et de recherche, avec bien entendu, les unités de services immédiats afférents pour les chercheurs, enseignants et étudiants (restauration, équipements sportifs, documentaires notamment). Tout particulièrement par Madame la Ministre Valérie Pécresse (…nous garantissons la valeur et l'harmonie du projet, sinon, nous regretterions pour toujours notre responsabilité en cas d'échec.)

Du projet de contrat de développement territorial

Parmi les acteurs nommés :

Manquent les acteurs patrimoniaux et culturels.

Orientation du projet axé sur une ligne de métro du Grand Paris Express

Inexistante jusqu'en 2023, et dont l'utilité est discutable : Plateau enserré entre 2 RER qui peuvent être optimisés, assortis de liaisons routières mieux adaptables dans le temps et l'espace, que 3 à 6 stations sur les 16 km du plateau. La desserte par minibus est beaucoup plus souple et possible de porte à porte.

Il est bien précisé à juste titre, que le projet lutte contre l'étalement urbain et l'urbanisation à outrance, avec valorisation des paysages, ressources et espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mais aucun plan détaillé, et projet axé sur les transports. Comment concilier tout cela ?

«En mettant en valeur les ressources naturelles locales, le projet vise à bâtir un éco-territoire exemplaire. L'objectif est de tirer tout le parti possible de la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau en optimisant leur intégration dans le fonctionnement du cluster. Les aménagements, s'appuyant sur les principes de sobriété énergétique et de faible empreinte écologique, doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers, ainsi qu'à l'image et au rayonnement international du cluster. Les collectivités locales ont par ailleurs décidé que la ville intelligente saura également mettre son expertise au service de l'économie sociale et solidaire».

Comme précisé, il ne suffit pas d'y penser et de l'écrire, mais il faut le réaliser.

Titre I: le projet stratégique de développement durable

Un projet scientifique et industriel de niveau international

le CDT vise à faire de ces évolutions une opportunité pour démultiplier le potentiel de Paris-Saclay afin d'en faire le moteur de l'innovation et de la croissance française.

Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations

Le projet développé sur la frange Sud du cluster Paris-Saclay a pour but de stimuler les croisements et les interactions. La notion de proximité organisée est ainsi au cœur du projet stratégique du CDT pour faire de ce territoire un écosystème de l'innovation performant.

Bien que le modèle de « cluster » soit remis en cause en divers pays, notamment par l'usage d'outils numérique (le CERN rassemble beaucoup de compétences réparties dans le monde entier, tandis qu'à l'opposé, trop souvent des services en bureaux voisins ou dans le même immeuble ne communiquent pas entre eux) le projet de rapprochement, des unités d'enseignement de recherche et de développement, peut conduire à une formidable opportunité de coopération humaine, sociale et culturelle; avec retombées économiques considérables. Mais ce résultat n'est en aucune manière garanti, car cela dépend de la culture profonde des personnes. Point essentiel qui semble occulté ici, mais qui est un élément majeur conditionnant la réussite du projet. En d'autres termes, c'est la dernière pièce du puzzle, mais, essentielle.

Pour répondre correctement aux objectifs, on ne doit pas se limiter à 2 ou 3 objectifs prioritaires, exclusifs, mais considérer tous les éléments exemplaires, d'une zone harmonieuse. Difficile, mais réalisable. Dans le puzzle complexe de l'Economie, il faut que chaque pièce soit à la bonne place et dans le bon sens. Sinon, les frictions entre domaines risquent de faire échouer l'ensemble.

Pourquoi est-il prévu de bâtir logements, résidences et activités culturelles ainsi que de services excédant le simple usage des populations chercheurs, enseignant, étudiants ? cela vient en totale contradiction avec les propos tenus le 4 octobre 2010.

Ce projet se veut réellement exemplaire par l'intégration de tous les éléments valorisants (agricultures, environnement paysager, patrimoines, etc…)

Comme exprimé plus haut, il faut tenir compte de la surface disponible pour chaque secteur considéré, respecter l'existant à conserver, et fixer des limites impératives aux réalisations. Or en définitive, si l'on lit bien le texte, il s'agit bien d'une ville entière qui est projetée dans le document, et aucune limite n'est présentée, sinon que des perspectives de construction (ci après en titre II) de 7.500 logements familiaux (17.700 pers.), et pour chaque quartier, 1.500 logements étudiants + 1.000 logements

familiaux en première phase 2014-2018 (1.500+2.360 = 3860 pers.).

Un projet social et territorial au service des habitants actuels et futurs .

Un projet qui crée un éco-territoire à la pointe de l'innovation (page 15).

Texte fondamental quant aux intentions. Il faut dés maintenant fixer les limites du développement soutenable du territoire, pour que la ZPNAF ne devienne pas réserve foncière au delà des 15 ans du projet, par une urbanisation massive qui effacerait l'entière qualité du projet annoncé.

Un projet qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi

La création de PME technologiques et leur montée en puissance sur le territoire est un élément clé du passage de l'excellence scientifique à la performance économique.

Idée conséquente très bonne, mais après les unités d'enseignement, recherche, logements, services publics et privés, où vont s'implanter ces nouvelles entreprises ? Ce n'est pas de dire non à tout, mais au delà des capacités limites d'absorption superficielle du plateau, il faut envisager un essaimage ailleurs . La coopération avec la zone de Courtabœuf est une bonne initiative.

Titre II: les priorités et les objectifs

C'est le sens des 5 priorités retenues – déclinées en 15 grands objectifs –, qui organisent ce titre 2:

Il manque un sixième objectif. Oubli majeur :

F. Gérer les eaux du plateau en reliant les installations des eaux pluviales en zones urbanisées au système hydraulique de drainage et de collecte des eaux du plateau qui alimentait les Grandes-Eaux de Versailles voici plus de 3 siècles, qu'il convient de rétablir.

43 millions de m^3/an tombent sur le plateau, et depuis 60 ans, créent des inondations suite aux travaux exécutés sans précaution (routes, urbanisation…). 2014 : Les Grandes-eaux de Versailles non alimentées ainsi, ne peuvent plus se produire comme au XVII° siècle. De plus, château parc et Grandes-Eaux forment un ensemble indissociable. Par la réhabilitation intégrale du système hydraulique, le campus Paris-Saclay serait hautement valorisé par le lien d'excellence du passé avec l'excellence du présent pour donner un cadre exceptionnel au campus de l'avenir.

Cela associerait l'utile à l'agréable, en prenant ce monument exceptionnel en compte dans l'aménagement du territoire dont il doit rester un axe majeur. Aussi, sauvegarder les fouilles de villas gallo-romaines, à minima, à la Maison de l'Ingénieur, témoin notable de l'activité passée.

L'habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l'emploi et la présence étudiante

B1 : Contribuer localement à la production de logements prévue par le SDRIF (en cours de révision) et la loi du « Grand Paris :

«Le schéma de développement territorial adopté le 13 janvier 2012 a permis de préciser l'objectif à l'échelle des 49 communes du périmètre de l'EPPS : atteindre un rythme de construction annuel compris entre 5 300 et 6 700 logements familiaux et 700 à 1 300 logements étudiant»s.

Soit 12.508 à 15.812 pers.+700 à 1.300 étudiants/an. Soit accroissement de 13.208 à 17.112 pers/an. Soit – chaque année – une ville entière de construite sur le rebord sud du plateau. Possible sans doute, mais est-ce réaliste quant au cadre défini du projet ? Voir p.15 pour référence.

Assurer un déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités et des opérations d'aménagement sur le territoire

C1 : Développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants...

Solution la plus rationnelle, économique, adaptable par sa flexibilité : Renforcer la desserte des lignes RER B et C par la fréquence des rames, relayée par un réseau de minibus et bus standards pour acheminer les usagers. Pour les déplacements locaux, voitures et cycles en libre service, et chemins de randonnée pour déplacements locaux piétonniers et cyclistes.

Les quelques stations d'un métro – à échéance 2023-2030 – devront être forcément relayées par ce même dispositif, pour éviter aux usagers une marche à pied de l'ordre de 2 km pour se rendre à

destination.

Créer un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire

D1 : développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet (p.27).
1 : Il s'agit premièrement de protéger les espaces ouverts pour s'assurer de leur pérennité
2 : La conception met l'accent sur les continuités écologiques et sur le patrimoine des étangs et des rigoles, des sites inscrits et classés des vallées de la Bièvre et de l'Yvette, de manière à renforcer la trame verte et bleue définie à l'échelle régionale. En lisière des espaces urbains, les espaces ouverts formeront un ensemble composite, riche et complexe : le système de parcs.
3 : Faire progresser au même rythme aménagement des espaces urbanisés et valorisation des espaces naturels.

Point fort dans le projet, les patrimoines paysagers, bâtis, biodiversités, activités agricoles, artisanales, doivent offrir une harmonie réelle et ressentie, partagée, « mise en scène » par un service d'information adéquat. Notamment par une « Maison du territoire » où seraient centralisées des informations, accompagnement de touristes et résidents pour commenter des visites, etc…
Danger : Ne pas transformer cette richesse issue des siècles par :

1°) une re-construction actuelle, façon XXI° siècle, en faisant table rase du passé ;
2°) par concept de « jardin public » bien ordonné ;
3°) voire par une « Dysneylandisation » des sites naturels.

D2 : valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble (p.28).
Les opérations d'aménagement devront ainsi être compatibles avec les impératifs de fonctionnement de l'agriculture sur le plateau.

A noter cette disposition, très positive, que tous les aménageurs devront respecter. Ce sont les meilleures terre d'Europe, qui permettent la culture de maïs sans arrosage par temps de sécheresse, Mais il faut respecter la diversité des cultures, sans transformer le plateau en cultures sous plastique, tel en Espagne les tomates, sous prétexte de cultures « maraîchères » de proximité.

Ici encore, les besoins présents cohabitent avec ceux du passé, pour l'avenir : Le plateau drainé pour obtenir l'eau pour Versailles, l'a rendu fertile et Louis XIV intéressé par le parti à en tirer, a loué les terres « labourables » pour des profits mutuels avec les fermiers. A préserver notamment, les bâtiments de fermes remarquables. Manque au projet l'une des plus vastes et plus belles, la Ferme d'Orsigny.

D3 : Mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire
1: Les bâtiments neufs seront très performants sur le plan énergétique et équipés de systèmes communicants
2 : Mise en place d'un bouquet d'énergies renouvelables
3 : Construction d'infrastructures énergétiques innovantes, optimiser le fonctionnement systémique du territoire à toutes les échelles, de l'ilot au grand territoire.
4 : Optimisation des flux logistiques
5 : Mise en place d'une plateforme numérique mutualisée
6 : Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle
7 : Gestion exemplaire de la phase chantier

Eléments importants du projet, notamment le point 7, qui doit donner une image de l'esprit du projet.
A préciser : Quels moyens de contrôle et de suivi ? Organismes, périodicité, sanctions etc… non décrits ici, notamment la présentation détaillée des financements.

D4 : Mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée (p.30).
L'artificialisation des sols qu'elle induit, augmente la nécessité de maîtriser les ruissellements des eaux pluviales. Les discussions en cours donneront lieu à une meilleure structuration de la gouvernance sur cette thématique

Il faut créer une unité globale de gestion des rigoles, étangs et aqueducs, tel dés l'origine fut le « Service des eaux de Versailles».
Restaurer et entretenir le réseau des drains. Une terre non drainée, c'est 30% de récolte de moins pour les agriculteurs, et des inondations pour les zones urbaines.
Le plateau offre la présence d'une exceptionnelle opportunité par le système hydraulique du captage

des eaux pour Versailles. Il faut restaurer les drainages, rigoles, étangs (notamment Orsigny, Trou-Salé et Pré-Clos) et aqueducs dans leur fonctionnalité originelle, et réalimenter les Grandes-Eaux avec. Les étangs absorberont le surplus occasionné par l'urbanisation du projet de territoire, et rendant ainsi toute son intégrité à l'ensemble indissociable de Versailles : château-parc-système hydraulique des Grandes-Eaux. Aujourd'hui amputé de son génial système hydraulique.

Cette démarche donnera au projet du campus une valeur incomparable intergénérationnelle de la connaissance, des arts, et des techniques.

S'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT

E1: Développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics

Ce point est en contradiction avec un certain nombre des précédents. A lire le texte, et selon de précédentes estimations, c'est une petite ville par an qui va être construite. Avec les services publics et domestiques au complet, pour d'évidence, que les habitants n'aient pas à parcourir des km pour les besoins courants administratifs, scolaire, culturels etc…

Il y a là une contradiction majeure avec le projet orienté sur l'enseignement et la recherche exclusivement, présenté en octobre 2010 avec la garantie de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A l'époque, habitats, commerces et services devaient rester dans les vallées. Au delà des bonnes intentions décrites dans le projet de contrat territorial, on risque dans moins de 15 ans de se retrouver face à une réalisation qui n'aura rien à voir avec ce qui avait été dit, décrit par écrit et signé. Nous serions alors devant fait accompli. Ce n'est pas admissible.

E3: s'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant
conventions « entreprises / territoire » déjà testé par la CAPS ; affirmation du principe de « territoire démonstrateur » de technologies.Au-delà, l'idée d'une offre culturelle adaptée à l'orientation scientifique du territoire pourra être affirmée : journées portes ouvertes des institutions scientifiques, mobilisation de la communauté des chercheurs pour sensibiliser le jeune public…

Point également positif : Le projet doit promouvoir des lieux de présentation, des événements généraux ou dédiés, pour communiquer de façon ouverte et concrète les travaux du territoire. Ces réalisations (dés le projet architectural et paysager jusqu'aux productions concrètes) deviendront un patrimoine à promouvoir auprès des visiteurs dans un espace muséal vivant. Il faut prévoir une « Maison du territoire » et des lieux annexes dédiés, tel le « Pavillon du Roi » restauré, pour présenter l'identité hydraulique et de biodiversité du plateau.

Titre III: le programme des actions, opérations et projets

Les fondamentaux *du projet, qui regroupe les actions et projets qui sont au cœur du CDT et répondent de façon transversale à l'ensemble des priorités et objectifs du titre II. L'emploi, l'enseignement et la recherche, le logement, comme les autres priorités, trouvent leur déclinaison dans les fiches actions.*

Mobilités infrastructures, *réseaux, où sont détaillées les actions d'accompagnement essentielles à la mise en œuvre du projet du CDT, répondent principalement aux objectifs liés au transport (priorité C) et au développement durable (priorité D).*

Stratégies d'aménagement et équipements structurants, *rassemble enfin les équipements et projets complémentaires indispensables au développement équilibré du territoire, conformément aux objectifs de la priorité E, et en harmonie avec les autres priorités.*

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

9 - Le contrat global de gestion des eaux

Un système hydraulique de rigoles et d'étangs conçu et mis en place au XVIIe siècle pour l'alimentation en

eau du Château de Versailles, système qui modifie l'hydrographie naturelle du plateau de Saclay et qui entraîne des transferts d'eau entre les bassins versants.

Si l'hydrographie naturelle a été modifiée, elle était en parfaite cohérence avec les besoins des Grandes-Eaux (que l'on ne peut plus assumer comme tel aujourd'hui), et les subtilités de règlements administratifs ne doivent pas s'opposer à un traitement global du problème, l'eau devant s'écouler correctement, malgré les limites administratives. Ce système qui fonctionna très bien durant près de 3 siècles doit, après restauration, contribuer à la bonne gestion des eaux du plateau.

Comment peut-on, par l'ignorance totale, juger inutile ce monument d'intelligence et de techniques, quand en pleine guerre franco-prussienne, 1870, le Service des eaux de Versailles en assurait l'entretien (bien après Louis XIV) en mesurant tous les 20 m, l'altitude de près de 180 km de rigoles des plateaux de Trappes et de Saclay par rapport au niveau moyen de la mer, du niveau des eaux de Marly de Meudon et deVersailles, et par rapport à un point médian respectivement des plateaux ? Source Archives départementales des Yvelines.

Avant de supprimer quoi que ce soit, il faut comprendre la logique d'un ouvrage, et observer comment pour nos besoins, nous pouvons l'utiliser.

L'importance de la question a conduit les acteurs locaux à se mobiliser de longue date. En 1999, le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) a ainsi adopté un programme – révisé et étendu en 2001 – de restauration et d'entretien des rigoles et étangs du plateau de Saclay. Ce programme de travaux est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, le conseil général des Yvelines et le conseil général de l'Essonne par le biais de plusieurs contrats pluriannuels. Il a notamment pour objectif de restaurer les fonctions hydrauliques d'un réseau qui, altéré par le temps, présente une série d'interruptions. La reconnexion programmée des rigoles permettra ainsi de rendre aux petits bassins-versants de la périphérie du plateau leur destination initiale : les étangs de Saclay.

Cette décision fut très bonne, confiée pour exécution au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB), conjointement par les Conseil Généraux de l'Essonne et des Yvelines. Cette restauration du système devant ré-approvisionner Versailles, devait être achevée en 2013. Malheureusement, dû aux nuisibles lenteurs administratives, à la pluralité des détenteurs de parcelles où passent les rigoles, les travaux à peine commencés, laissent les rigoles et certains étangs dans un piteux état indigne du patrimoine français.

L'étude globale de gestion des eaux

Dans ce contexte, et au vu de l'importance des aménagements prévus, il a paru indispensable de fédérer le territoire autour de principes communs de gestion de l'eau dès le début de la dynamique du CDT. C'est ainsi qu'a été lancée en avril 2010 l'Étude globale de gestion des eaux. Fin 2012, une première rédaction de principes de gestion a été établie et partagée avec l'ensemble des acteurs, afin d'orienter les premières opérations d'aménagement. L'objectif se décline en principes de gestion à trois échelles: la parcelle, le quartier et le plateau.

- À l'échelle de la parcelle sont traités les évènements pluvieux courants, en privilégiant la rétention douce et naturelle des eaux et les techniques alternatives.

- À l'échelle du quartier s'opère la régulation dans les espaces publics des évènements pluvieux exceptionnels, définis en référence à une pluie commune compatible avec les exigences réglementaires : pluie de durée 2h avec un cumul de 60 mm (période de retour d'environ 50 ans).

- L'échelle du plateau enfin permet la gestion par les acteurs publics des évènements très exceptionnels, au-delà des exigences réglementaires et des prescriptions, en s'appuyant sur les rigoles pour diriger l'eau là où elle n'occasionne pas de dommages.

L'étude est remarquable. Comme écrit, il faut maintenant réaliser. Nous sollicitons toute l'attention de la Commission d'Enquête pour émettre une réserve pour que soit restaurée à l'identique (moyennant des équivalences de parcours en cas d'empêchement notoire) le réseau hydraulique :

Tombé en désuétude depuis 64 ans par désintérêt coupable de la part des services de l'Etat, tandis qu'il a été entretenu sous tous les régimes depuis Louix XIV jusqu'à la 2° guerre mondiale, ce réseau peut encore aujourd'hui rendre de grands services :

C'est un monument remarquable par sa conception et sa réalisation, sur le plateau de Trappes environ

115 km de rigoles, étangs et aqueducs, sur le plateau de Saclay près de 100 km de rigoles, étangs et aqueducs. Il en reste actuellement 78 km sur ce dernier.

Son utilité a été éprouvée sur plus de 2 siècles et demi, moyennant un entretien régulier, il a rendu cultivables les terres du plateau, et supprimé marécages, insalubrité et inondations.

Encore aujourd'hui, il éviterait les inondations consécutives à l'absence d'entretien et de coupures par les routes et constructions. La rigole de Corbeville notamment, coupée par la N118, devra être reconnectée à ce niveau. Nous sollicitons la Commission d'Enquête pour mentionner une réserve pour la bonne exécution de ce raccordement, et sa restauration intégrale comme celle « de Palaiseau » (dite encore « des Granges ») de part et d'autre du domaine de la Vauve..

Raccorder aux rigoles les réceptacles d'eau pluviales sur les zones urbanisées est un atout opportun.

Enfin, pour le respect du patrimoine, il est indispensable de restaurer le système hydraulique de Versailles dans son intégrité, car le château, le parc avec ses bassins et jeux d'eau forment un ensemble indissociable.
Même si d'autres moyens peuvent fournir l'eau aux Grandes-Eaux, ce n'est pas respecter le patrimoine, pour un coût supérieur à celui des eaux pluviales, et en définitive, une mauvaise gestion de la ressource, contraire à la recommandation des Nations-Unies en 2013.
Restaurer ce système pour le reconnecter au château de Versailles, serait un symbole très fort pour l'image du Campus de Paris-Saclay, qui se veut élitiste au niveau mondial. Le présent ayant réparé ses erreurs, joignant l'excellence du passé reconnue du monde entier (château et parc sont classés par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité) à l'image d'un campus tourné vers le futur.

Vers un contrat global de gestion des eaux

Après le temps de la stratégie doit venir celui de l'action. Il reste en effet beaucoup à faire pour permettre l'application totale des principes, qu'il s'agisse d'études techniques complémentaires ou de modifications de gouvernance. Ainsi, mettre en place une gestion coordonnée des écoulements à l'échelle du plateau exige à la fois d'identifier un opérateur central qui puisse intervenir de manière homogène sur l'ensemble du réseau des étangs et rigoles et de le doter des outils techniques nécessaires au pilotage centralisé. De la même manière, pour restaurer la qualité de l'eau sur le plateau de Saclay, il est tout autant nécessaire de définir les travaux améliorant l'état écologique des cours d'eau que de mettre en place une forme de gouvernance écologique du territoire.

Excellente initiative que coordonner les puissances administratives par une gestion centrale des eaux du plateau, pour en assurer l'entretien et la gouvernance en fonction des besoins et des précipitations, dans laquelle le SYB, l'EPPS, et divers syndicats et organismes (Région, Conseil Généraux, Communes, Domaine public de Versailles, SIAAP, SIAHVY, SIVOA, CAPS, CEA, etc…) doivent de manière constructive et concertée trouver une fructueuse coopération.

III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo

Le schéma de développement des circulations douces a pour objectif de rendre ces modes de déplacement le plus attractif possible aux yeux de la majorité de la population actuelle et future fréquentant le territoire afin de transformer ce mode aujourd'hui marginal en véritable option pour les déplacements de demain.

Point essentiel en complémentarité des transports « lourds » et pour la découverte des sites du plateau. A réaliser en synergie de tous les acteurs associatifs concernés et la CAPS.

La mise en valeur - et non une re-construction programmée XXI° siècle – des espaces naturels avec les trames verte et bleue trouvera un complément majeur dans les circulations douces. Nécessité de balisage, de panneaux d'information didactique, autant discrets que positionnés utilement intégrés au paysage, avec absence de publicité.

Profilage des chemins et sentiers indispensable, sans verser dans des voies d'enrobé-goudron.

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

42 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau

Le projet de Campus cluster constitue le développement du volet scientifique de l'opération globale. La zone de protection naturelle, agricole et forestière permet de préserver les terres dédiées au volet naturel et agricole. Au-delà de la « sanctuarisation », il s'agit de créer une dynamique autour de ces espaces naturels et agricoles et de travailler sur la médiation entre monde citadin et monde agricole mais aussi entre monde scientifique et monde agricole.

Il convient de noter la qualité de ce point projeté dans le contrat de développement.

La restauration doit être particulièrement soignée, et attribuer ces espaces aux activités prévues ici.

Notamment pour contribuer aux filières courtes, et aider les agriculteurs à leur mise en place, comme à la restauration de leur bâti.

Conclusion

Le document peut être lu sous différents angles, et les thèses les plus opposées y trouver justification.

Il est indispensable de définir les limites d'acceptabilité d'urbanisation conjointement avec les activités agricoles (non un « blanc » dans l'économie française, face au blanc généralement sur les cartographies) et les espaces définis par la ZPNAF. En respectant la surface et parcours initial du système hydraulique.

Si la frange sud du plateau doit accueillir des établissements d'enseignement et de recherche, avec des commodités fonctionnelles certes, il apparaît désastreux de construire une ville de plus de 10.000 habitants/an sur cette frange. La ligne de métro deviendra alors structurante, et après 15 ans, ce seront toutes les terres agricoles (les meilleures d'Europe) qui disparaîtront au profit d'une ville tentaculaire.

Il faut 10 ans au moins pour apprécier si une transplantation d'espèces rares protégées a réussi. Les transplantations (triton crête, pâturin des marais, étoile d'eau…) peuvent témoigner aux yeux des passants d'un intérêt administratif de principe, mais qui à échéance se révélera purement négatif, quand il n'y aura eu aucune acclimatation et les espèces disparues.

Il n'est pas aisé de concilier toutes les contraintes, mais précisément, c'est dans le détail des études et le compromis au plus juste entre les obligations qui feront la qualité et la réussite du projet. Les pressions fortes coûte que coûte et décisions arbitraires n'étant pas les bienvenues, ni les solutions basées uniquement sur les moindre coûts financiers. Seuls l'excellence ou l'échec du projet resteront gravés dans la mémoire des générations futures.

Que ce projet de territoire puisse apporter une valeur ajoutée de l'excellence de nos connaissances à l'excellence des réalisations de nos ancêtres. Pour générer des conditions aux prochaines générations, afin qu'elles mêmes reconnaissent dans nos travaux des raisons d'espérer et produire à leur tour un développement soutenable du territoire que nous leur léguons.

000000

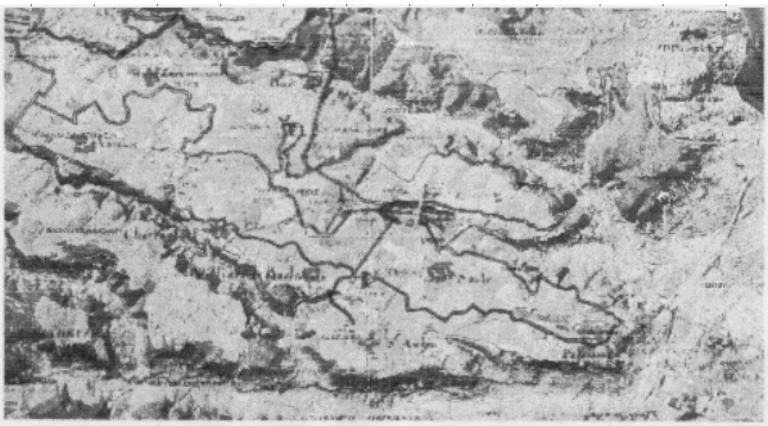

Le Pateau de Saclay et son système hydraulique

Le plateau de Saclay entouré de: Au nord-est, vallée de la Bièvre, Au Sud, vallées de l'Yvette, Au Sud-ouest, vallée de la Mérantaise

Système hydraulique:

Tracés foncés: Rigoles à ciel ouvert
Tracés rouges: Aqueducs souterrains

VERSAILLES
VELIZY-VILLACOUBLAY
LE PLESSIS-ROBINSON
JOUY-EN-JOSAS
LES LOGES-EN-JOSAS
TOUSSUS-LE-NOBLE
MAGNY-LES-HAMEAUX
SACLAY
VILLIERS-LE-BACLE
SAINT-AUBIN
MASSY
CHAMPLAN
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
ORSAY
VILLEBON-SUR-YVETTE